

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

se dérouleront du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 16 février 2024

**L'inscription scolaire à la mairie est obligatoire
avant toute démarche vers une école.**

**Pour la rentrée scolaire 2024-2025,
les inscriptions concernent :**

- Les enfants nés en 2021 faisant leur rentrée en petite section de maternelle,
- Les familles venant d'emménager sur la commune.

Procédure d'inscription en maternelle :

1^{re} étape « Inscription » :

Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du service des affaires scolaires du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 16 février 2024 sur l'adresse suivante :

<https://www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service>

Apporter les documents suivants :

- > Livret de Famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (la pièce d'identité des parents est à fournir)
- > Attestation de domicile (moins de 3 mois)
- > Carnet de santé de l'enfant
- > Numéro allocataire de la CAF obligatoire
- > En cas de divorce, une copie du jugement est demandée

2^e étape « Affectation dans une école » :

Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation courant avril 2024.

3^e étape « Admission à l'école » :

Les familles devront prendre rendez-vous avec l'école pour finaliser l'inscription scolaire.

Cours préparatoire

Pour les enfants déjà scolarisés faisant leur rentrée au CP, l'inscription est effectuée automatiquement par le service des Affaires scolaires. Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation courant avril 2024 et devront prendre rendez-vous avec l'école pour finaliser l'inscription scolaire.

Toutes Petites Sections

Les enfants nés jusqu'au 31 mars 2022, résidant dans les quartiers Saint-Louis et les Bords-de-Seine, peuvent être inscrits dans la classe de toute petite section (18 places), selon leur besoin d'intégration à l'école dès leur plus jeune âge. La scolarisation des tout-petits a pour objectifs de favoriser leur apprentissage de la vie collective et l'acquisition du langage, en lien étroit avec leur famille. Elle vise à lutter contre les inégalités et promouvoir leur future réussite scolaire (circulaire du Ministère de l'Éducation nationale n°2012-202 du 18/12/2012).

Infos+ :

Service des Affaires scolaires

Hôtel de Ville - 1, Place Saint-Blaise - 78955 Carrières-sous-Poissy

01 39 22 36 11 – service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr

WWW.CARRIERES-SOUS-POISSY.FR

